

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU

SOUS-DIRECTION DU DROIT CIVIL

BUREAU DU DROIT DES PERSONNES  
ET DE LA FAMILLE / SCEAU DE FRANCE

SC / 00874W2014

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice

décrète :

ARTICLE 1er

est autorisée à changer son nom de :

en

Née le

Demeurant : 92190 Meudon -

ARTICLE 2

Conformément aux articles 61-1 et 61-4 du code civil, la mention sur les actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise par le procureur de la République qu'après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la publication dudit décret au *Journal officiel* et sur la justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le Conseil d'Etat.

ARTICLE 3

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 03 août 2016

Par Le Premier ministre

Signé : MANUEL VALLS

Pour approbation  
Pour la direction  
des affaires civiles et du sceau  
Le sous-directeur du droit civil  
Guillaume MELNIER



Le garde des sceaux,  
ministre de la justice

Signé : JEAN-JACQUES URVOAS

PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 07 AOÛT 2016

13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 44 77 60 60  
Télécopie : 01 44 77 60 70

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU

SOUS-DIRECTION DU DROIT CIVIL

BUREAU DU DROIT DES PERSONNES  
ET DE LA FAMILLE / S. S. S. DE FRANCE

SC / 00875W2014

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice

décrète :

ARTICLE 1er

Est autorisé à changer son nom de :

en

Né le

Demeurant : 92190 Meudon -

ARTICLE 2

Conformément aux articles 61-1 et 61-4 du code civil, la mention sur les actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise par le procureur de la République qu'après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la publication dudit décret au *Journal officiel* et sur la justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le Conseil d'Etat.

ARTICLE 3

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 03 août 2016

Par Le Premier ministre

Signé : MANUEL VALLS

Pour approbation  
Pour la direction  
des affaires civiles et du sceau  
Le sous-directeur du droit civil  
Guillaume MEUNIER



Le garde des sceaux,  
ministre de la justice

Signé : JEAN-JACQUES URVOAS

PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 07 AOÛT 2016

13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 44 77 60 60  
Télécopie : 01 44 77 60 70